

COMMENT DEVENIR ARBITRE

1 - PRÉALABLE

Le secteur de l'arbitrage doit être compris comme faisant partie intégrante de l'activité de pratique du judo jujitsu et cela dès le club. Pour les jeunes ou moins jeunes, être présents sur et autour des tatamis dans un rôle actif et engagé, reste une source de motivation affirmée.

Il est possible de vivre le judo dans l'arbitrage en accédant à des responsabilités, du club jusqu'au niveau international :

- commissaire sportif
- arbitre
- formateur de commissaire sportif
- évaluateur
- instructeur

Par l'arbitrage, le judoka obtient les requis et participe activement à la représentativité de son club.

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Quel que soit son niveau sportif, le judoka, garçon ou fille, peut suivre une formation pour évoluer dans l'arbitrage, sous réserve des conditions suivantes :

- Pour les filles et les garçons: être licencié, Benjamin(e)s, avoir le grade de ceinture verte minimum et être arbitre de club.

a) Inscriptions

Le candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau de département.

b) Cycle de formation

Le candidat doit assister aux séances d'arbitrage et participer à l'arbitrage suivant les convocations proposées par le département.

c) Examens

Après avoir suivi les cours et une bonne pratique, le candidat pourra être présenté aux différents examens qui prouveront sa compétence.

3 - FORMATION PARTICULIÈRE

a) Population concernée

Cette formation est exceptionnelle ; elle s'adresse à trois catégories de pratiquants :

1) Sportifs de haut niveau

Les judoka garçons ou filles de haut niveau classés internationaux et ayant participé à des sélections internationales dans l'équipe de France senior.

2) Cadres F.F.J.D.A. et enseignants BEES

La Direction Technique Nationale, les entraîneurs nationaux, les conseillers techniques régionaux et départementaux de la F.F.J.D.A., tous les enseignants de clubs.

3) Athlètes régionaux

Les judoka, filles ou garçons, compétiteurs classés au niveau régional et inter régional, ainsi que toutes personnes qui sont inscrites dans les formations suivantes :

- sections sportives,
- pôles France et Espoirs + IRFEJ,
- écoles régionales des cadres,
- centres de formation continue et modulaire,
- stages sportifs régionaux interrégionaux, nationaux masculins et féminins.

b) Inscriptions

Le candidat doit s'inscrire auprès du responsable de la commission d'arbitrage de son département ou de sa ligue.

Cycle de formation et Examens

Les programmes de formation au niveau des écoles d'arbitrage départementales et régionales sont établis par la C.N.A.

Les examens théoriques et pratiques sont organisés sous forme :

- a - d'examen de constat de niveau
- b - de test d'évaluation de compétences
- c - de contrôle continu sous forme de participation à des modules d'arbitrage

c) Exceptionnel

La commission nationale d'arbitrage se réserve l'étude de tout dossier particulier.

Conditions de participation aux examens d'arbitres (sauf dérogation exceptionnelle de la C.N.A.)

| | Âge minimum maximum | Grade minimum | Temps de formation | Compétition | Stages nombre - niveau |
|------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|--|
| Arbitre club | Benjamin | Ceinture verte | À l'initiative de l'enseignant | Clubs et interclubs | Pendant les cours et/ou à l'initiative de l'enseignant |
| Juge arbitre | Minimes | Ceinture marron | 4 heures | Niveau département et animations régionales | Stage 1 heure Suivi pédagogique par un tuteur |
| Départemental | 16 ans | 1 ^{er} Dan | 1 an d'arbitre stagiaire | Avoir arbitré de préférence des compétitions de loisirs | 1 par an suivi pédagogique lors des compétitions par un formateur départemental ou tuteur arbitre |
| Régional | 17 ans | 1 ^{er} Dan minimum | 1 an au minimum de département | Toutes les compétitions départementales + compétitions de loisirs | 2 par an (1 en département + 1 en région) suivi pédagogique lors des compétitions par tuteur ou par un formateur départemental et régional |
| Interrégional | 19 ans 65 ans | 2 ^e Dan minimum | 2 ans minimum de région | Avoir arbitré en compétitions départementales et régionales | suivi pédagogique lors des compétitions par le formateur régional ou tuteur arbitre |
| National | 22 ans 65 ans | 2 ^e Dan | 1 an minimum d'interrégion | Toutes les compétitions départementales régionales et inter régionales et tournois labellisés | 1/an minimum suivi pédagogique lors des compétitions par le formateur national ou tuteur arbitre |
| Continental B | 28 ans 65 ans | 2 ^e Dan règlement FU | classement par la CNA | Championnats de France | Suivi pédagogique par la CNA |
| International A | 28 ans 65 ans | 3 ^e Dan | sur proposition de la CNA et de l'UEJ | Championnats de France Chpts d'Europe Seniors et tournois internationaux catégories A | Classement UEJ |

CONTENU DE L'EXAMEN POUR L'ACCESSION AU TITRE D'ARBITRE

sauf dérogation exceptionnelle de la C.N.A.

| Titre | Lieu | Durée | Épreuves | Résultat |
|------------------------|---|--------------------------------|---|---|
| Club | CLUB | À l'initiative de l'enseignant | Gestion du combat Les valeurs Les gestes et annonces Tenue et attitude | Enseignant ou représentant |
| Juge-Arbitre | DÉPARTEMENT | 1 journée ou modules | Mise en situation de juge | Formateur Départemental ou représentant |
| Départemental | DÉPARTEMENT | 1 journée ou modules | A l'initiative de l'école départementale d'arbitrage | Validé par le comité |
| Régional | RÉGION | 1 journée ou modules | A l'initiative de l'école régionale d'arbitrage | Validé par la ligue |
| Interrégional National | National décentralisé dans les interrégions | 1 journée ou 2 journées | A l'initiative de la C.N.A. sur les 1/2 finales Juniors, seniors selon candidatures présentées par les I.R.F.E.J.J. | Validé par la C.N.A. |
| Continental | CONTINENTAL | 2 journées | Épreuve théorique (entretien) Épreuve pratique | Sur décision du jury de l'U.E.J. |
| International | INTERNATIONAL | 2 à 3 journées | Épreuve pratique | Sur décision du jury de la F.I.J. |

COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF

1 - PRÉALABLE

Un grand nombre de judoka sont attirés par les activités du secteur arbitral. Être présent autour des tatamis, dans un rôle actif intéresse un grand nombre de pratiquants. La prise de responsabilités et l'animation directe sont des facteurs de motivation pour des judoka entrepreneurs. La Commission Nationale d'Arbitrage insiste auprès des dirigeants, des cadres techniques, des enseignants, sur la nécessité d'informer les judoka garçons ou filles, sur les possibilités qui leur sont offertes pour intégrer le corps arbitral. Au-delà de l'information nous devons sensibiliser les judoka sur l'importance de faire partie du corps arbitral pour :

- l'obtention des requis, grades
- participer activement à la vie de leur club
- la connaissance des règles du jeu « le judo jujitsu »
- l'accès aux responsabilités

2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Quel que soit son niveau sportif, le judoka, garçon ou fille, peut suivre une formation pour évoluer dans l'arbitrage départemental, sous réserve des conditions suivantes :

Pour les garçons et les filles :

être licencié(e), au minimum Benjamin(e), ceinture jaune et commissaire sportif de club.

a) Inscriptions

Le candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau départemental.

b) Cycle de formation

Le candidat doit assister aux séances d'arbitrage, de formation et participer à la tenue des tables suivant les convocations proposées par le département.

c) Examens

Après avoir suivi les cours et une bonne pratique, le candidat sera présenté aux différents examens qui prouveront sa compétence.

3 - RENSEIGNEMENTS

Auprès des O.T.D.

Formateurs départementaux d'arbitrage

Coupe du jeune arbitre

Infos UV1

Infos dans Pôles France et Pôles Espoirs

CONDITIONS D'ACCESSION AUX DIFFÉRENTS TITRES DE COMMISSAIRES SPORTIFS

| Niveau | Âge souhaité | Grade souhaité | Temps de formation | Stages | Application pratique et connaissance |
|--------------------|---------------|---------------------|--------------------------------|------------------------------------|--|
| Club | Benjamin | Ceinture jaune | À l'initiative des professeurs | À l'initiative des professeurs | <ul style="list-style-type: none"> – Organisation et tenue des poules – Les gestes de l'arbitre – Attitude – etc. à l'initiative de l'enseignant |
| Département | Benjamin | Ceinture orange | modules | niveau département (soit 6 heures) | <ul style="list-style-type: none"> – Utilisation de la sonorisation – Faire un repêchage – Suivi de tableau – Gestion de la table en relation avec le responsable de la manifestation – Information sur le déroulement d'un tirage au sort – Coordonnateur ou responsable de la formation |
| Région | Minime | Ceinture verte | niveau régional | niveau régional (soit 6 heures) | <ul style="list-style-type: none"> – 1 en département + 2 en région – Utilisation de la sonorisation – Faire un repêchage – Suivi de tableau – Gestion de la table en relation avec le responsable de la manifestation, – Information sur le déroulement d'un tirage au sort – Coordonnateur ou responsable de la formation |
| Interrégion | Cadet | Ceinture marron | 1 an de niveau interrégional | 1 stage ou module | <ul style="list-style-type: none"> – 2 manifestations en région + 2 en département, – Gestion d'une manifestation départementale et régionale – Bonne connaissance de l'arbitrage, être du niveau départemental |
| National | Junior Senior | 1 ^{er} dan | 2 ans au niveau national | 1 stage en I.R. avec sélection | <ul style="list-style-type: none"> – Activité en Département, Région, Interrégion – Gestion des manifestations I.R. – Très bonne connaissance de l'arbitrage, être du niveau régional |

Sauf dérogation accordée par la C.N.A.

Les commissaires sportifs nationaux doivent participer au niveau des structures interrégionales, régionales, départementales voire district.

Tous les commissaires sportifs doivent être licenciés F.F.J.D.A.